

qui je m'étais intéressé; lui aussi avait son diplôme de bachelier es-arts et son diplôme d'ingénieur de l'université McGill et il voulait commencer à gagner. Je lui conseillai, s'il voulait entrer dans la carrière qu'il s'était choisie, de se mettre à l'emploi d'une certaine compagnie hydroélectrique qui était en train de construire une centrale électrique et une ligne de transmission. Je lui fis remarquer qu'il gagnerait probablement juste assez pour payer sa nourriture et ses vêtements jusqu'à ce qu'il eût appris par expérience comment mettre en usage les sept ans d'études qu'il avait faites à l'université. Il accepta mon conseil et travailla pour la compagnie en question pendant un an. A l'époque, il était très consentant de continuer; il trouvait que l'expérience pratique qu'il était en train d'acquérir lui servirait probablement beaucoup et il revint me voir. Je lui ai trouvé de l'emploi pour un an dans le service d'expérimentation de la General Electric Company à Schenectady; il passa là une autre année, gagnant juste de quoi manger et se vêtir. Puis ils s'aperçut que pour être capable de briguer les postes qui pourraient se présenter, il avait besoin encore de plus d'expérience. Je lui trouvai de l'emploi dans une compagnie de fer et d'acier de Pittsburgh. Il alla donc là bas afin d'acquérir pendant une autre année de l'expérience pratique en fait d'expérimentation du fer et de l'acier de construction. Au bout de ces trois ans il connaissait bien son métier et ses services furent recherchés.

Il y a des jeunes gens qui, une fois munis de leurs diplômes d'étude, sont disposés à acquérir les aptitudes voulues de quelque autre façon, mais plusieurs, depuis la guerre, ont été élevés avec l'idée qu'ils n'ont pas besoin d'expérience et d'entraînement pour occuper des postes comme ceux dont je viens de parler. Combien de fois, l'an dernier, ne me suis-je pas laissé dire par les chefs d'industrie que les jeunes Canadiens n'avaient pas les aptitudes voulues pour remplir les positions d'experts qu'ils seraient prêts à bien rétribuer. A en juger d'après ce que j'ai vu dans mes rapports avec la jeunesse, je crois que c'est exact et j'oserais dire à l'honorable député que depuis dix ans j'ai probablement été en contact personnel avec bien plus de jeunes gens de cette catégorie que lui; j'oserais même dire que j'en ai vu dix fois plus que lui, car pour certaines raisons personnelles, y compris mon propre deuil pendant la guerre, j'ai consacré une grande partie de mon temps à faciliter l'entrée des jeunes gens dans une carrière et à les engager à acquérir les aptitudes voulues pour obtenir les postes qu'ils visaient.

M. GLADSTONE: Il y a beaucoup de compagnies dont l'année financière va jusqu'au premier avril ou entre le 1er janvier et le [L'hon. M. Cahan.]

premier avril. D'après les termes du projet de résolution, est-il possible que ces compagnies soient appelées, par effet rétroactif, à payer l'impôt pour les deux années 1934 et 1935?

L'hon. M. DUNNING: Le cas mentionné par l'honorable député est de ceux qui présentent sans doute quelque difficulté, attendu que le terme de l'année financière varie avec les diverses compagnies. La question a été étudiée, mais je crains fort qu'il soit impossible, à cause de cela, d'apporter de modification sans du même coup bouleverser tout le système de perception des revenus. Lorsque le beau jour arrivera où nous pourrons réduire le taux de l'impôt sur le revenu, naturellement les compagnies auxquelles l'honorable député a fait allusion jouiront de certains avantages.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Le ministre me permettra sans doute de lui demander si l'heure est venue de reviser ou de consolider les lois de l'impôt sur le revenu de façon que le citoyen ordinaire puisse savoir de quoi il s'agit. Je sais qu'il existe une consolidation pour les besoins du bureau, mais elle n'a rien d'officiel, et je me demande si ce serait beaucoup demander que de faire adopter une loi qui engloberait toutes les lois de l'impôt sur le revenu ainsi que les changements et les modifications qu'elles ont subies de temps à autre.

L'hon. M. DUNNING: Je signalerai volontiers la chose à mes collègues, mais sans y songer, naturellement, pour la présente session.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Certes, non.

(Le paragraphe est adopté.)

L'hon. M. DUNNING: Je propose que le comité fasse rapport sur l'adoption de certains projets de résolution et demande la permission de siéger de nouveau.

Rapport est fait des résolutions, qui sont lues une deuxième fois, puis adoptées.

M. L'ORATEUR: Quand le comité siégera-t-il de nouveau?

L'hon. M. DUNNING: Aujourd'hui.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Quand le ministre se propose-t-il de faire étudier les autres projets de résolutions?

L'hon. M. DUNNING: Ceci termine la série des résolutions budgétaires.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY: Le projet de résolution relatif à la loi spéciale des revenus de guerre a-t-il été adopté?